



Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2019

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko », ou la « Société ») et de ses filiales pour les trois mois terminés le 31 mars 2019 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois mois terminés le 31 mars 2019. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 1^{er} mai 2019, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois mois terminés le 31 mars 2019, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – Premier trimestre de 2019	2
Fait saillant – Postérieur au 31 mars 2019	3
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	3
Dépréciation d'actif	14
Placements en actions	14
Activités en matière de développement durable	18
Activités d'exploration et d'évaluation	19
Dividendes trimestriels	19
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	20
Marché de l'or et des devises	20
Principales informations financières	21
Survol des résultats financiers	22
Liquidités et sources de financement en capital	25
Flux de trésorerie	25
Information trimestrielle	27
Perspectives	28
Transactions entre parties liées	28
Obligations contractuelles et engagements	29
Arrangements hors bilan	31
Données sur les actions en circulation	31
Événement postérieur au 31 mars 2019	31
Risques et incertitudes	31
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	31
Base d'établissement des états financiers consolidés	32
Estimations et jugements comptables critiques	33
Instruments financiers	34
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	34
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	35
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains	36
Informations sur la Société	37

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko Ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances de métaux précieux, d'autres redevances et de flux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux, et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux sur divers projets, principalement au Canada. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux et ententes d'écoulement, dont les principaux actifs sont : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore et un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard, toutes des mines canadiennes, ainsi qu'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur le Canada et sur la croissance visant à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriels et de rachats d'actions. Osisko a une stratégie de croissance unique qui consiste non seulement à acquérir et à structurer des produits de redevances et de flux sur des actifs en exploitation et au stade de développement avancé, mais également à investir dans des actifs à long terme pour lesquels la société estime être particulièrement bien placée pour créer de la valeur et générer des rendements par le développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qu'elle met au travail en créant son propre portefeuille d'opportunités de croissance organique offrant une exposition à la hausse des prix des matières premières et à l'opportunité de la croissance des réserves et des ressources minérales.

Osisko se concentre principalement sur des actifs de grande qualité et de longue durée liés aux métaux précieux, situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités liées à d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital.

Faits saillants – Premier trimestre de 2019

- 19 753 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (comparativement à 20 036 en T1 2018²);
- Produits provenant des redevances et des flux de 33,5 millions de dollars (comparativement à 32,6 millions de dollars en T1 2018);
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 24,8 millions de dollars (comparativement à 23,3 millions de dollars en T1 2018);
- Perte nette de 26,5 millions de dollars, 0,17 \$ par action de base (comparativement à un bénéfice net de 2,3 millions de dollars, 0,01 \$ par action de base au T1 2018), en raison d'une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard;
- Bénéfice ajusté³ de 5,8 millions de dollars, 0,04 \$ par action de base (comparativement à 8,9 millions de dollars, 0,06 \$ par action de base en T1 2018);
- Clôture de la facilité garantie de premier rang, annoncée précédemment, sous forme de flux argentifère allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit de la propriété Horne 5 détenue par Ressources Falco Ltée;
- Remboursement en totalité de la facilité de crédit renouvelable en janvier 2019 (paiement de 30,0 millions de dollars);
- Achat, pour annulation, de 852 500 actions ordinaires pour la somme de 10,2 millions de dollars (coût d'acquisition moyen de 11,96 \$ par action); et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payé le 15 avril 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 mars 2019.

¹ Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en espèces ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts*.

² Trois mois terminés le 31 mars 2018 ou premier trimestre de 2018 (« T1 2018 »).

³ « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Fait saillant – Postérieur au 31 mars 2019

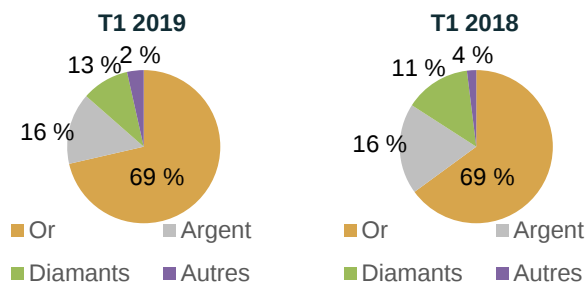
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 juin 2019.

Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées pour les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de mines en production :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2019	2018
<u>Or</u>		
Canadian Malartic, redevance	8 155	8 077
Éléonore, redevance	2 151	1 768
Seabee, redevance ⁽¹⁾	877	1 126
Pan, redevance	484	295
Island Gold, redevance	470	327
Brucejack, entente d'écoulement	310	515
Matilda, flux/entente d'écoulement	274	244
Vezza, redevance	229	373
Lamaque, redevance	219	-
Bald Mountain, redevance	205	391
Autres	137	782
	13 511	13 898
<u>Argent</u>		
Mantos Blancos, flux	1 333	1 592
Sasa, flux	1 076	1 176
Gibraltar, flux	533	322
Canadian Malartic, redevance	122	125
Autres	83	91
	3 147	3 306
<u>Diamants</u>		
Renard, flux	2 610	2 052
Autres	43	54
	2 653	2 106
<u>Autres métaux</u>		
Kwale, redevance	435	726
Autres	7	-
	442	726
Total des OEO	19 753	20 036

OEO par produit



Le tableau suivant présente le détail des onces d'or et d'argent et des carats de diamants attribuables à Osisko en vertu des principaux droits de redevances, de flux et d'autres intérêts :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2019	2018
<u>Redevances et flux – Or</u>		
(en onces)		
Canadian Malartic, redevance	8 155	8 077
Éléonore, redevance	2 151	1 768
Seabee, redevance ⁽¹⁾	877	1 126
Island Gold, redevance	470	327
Matilda, flux ⁽²⁾	274	-
Vezza, redevance	229	373
<u>Redevances et flux – Argent</u>		
(en onces)		
Mantos Blancos, flux		
Sasa, flux	111 653	126 161
Gibraltar, flux	90 105	93 221
Canadian Malartic, redevance	44 649	25 494
	10 251	9 872
<u>Flux – Diamants</u>		
(en carats)		
Renard, flux ⁽³⁾	41 233	26 066

- (1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.
(2) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1^{er} avril 2018.
(3) Incluant les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2019	2018
Or ⁽¹⁾	1 304 \$	1 329 \$
Argent ⁽²⁾	15,57 \$	16,77 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽³⁾	1,3295	1,2647

- (1) Prix « pm » en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*
(2) Prix en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*
(3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts

Osisko détient un portefeuille d'actifs de 136 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 38 options de redevances. Le portefeuille comprend 122 redevances, 9 flux et 5 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 18 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	11	5	2	18
Développement (construction)	7	4	2	13
Exploration et évaluation	104	-	1	105
	122	9	5	136

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
<u>Amérique du Nord</u>				
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Newmont Goldcorp Corporation	Redevance de 2,0-3,5 % NSR	Au	Canada
Renard	Stornoway Diamond Corporation	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 75 %	Ag	Canada
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38-2,55 % NSR ⁽¹⁾	Au	Canada
Brucejack	Pretium Resources Inc.	Entente d'écoulement de 50 %	Au	Canada
Veza	Ressources Nottaway Inc.	Redevances de 5 % NSR et de 40 % PBN	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Lamaque Sud	Eldorado Gold Corp.	Redevance de 1,7 % NSR ⁽¹⁾	Au	Canada
Holloway	Kirkland Lake Gold	8,50 \$/once	Au	Canada
<u>En dehors de l'Amérique du Nord</u>				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR ⁽²⁾	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽²⁾	Diamants	Brésil
Matilda ⁽³⁾	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie

Actifs principaux en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
Amulsar	Lydian International Ltd.	Flux de 4,22 % Au / 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd.	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Eagle	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au / 75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Horne 5 ⁽⁴⁾	Ressources Falco ltée	Flux de 90 %-100 %	Ag	Canada
Malartic – Odyssey Sud	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Malartic – Odyssey Nord	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Barkerville Gold Mines Ltd	Redevance de 4 % NSR ^{(5), (6)}	Au	Canada
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	Redevance de 1,5 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South 32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR ⁽⁶⁾	Ag, Cu	É.-U.
Marban	Minière Osisko inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu – Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Casino	Western Copper and Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Altar	Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine

(1) Après la vente d'un intérêt de 15 % sur les redevances acquises de Teck Resources Limited à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Eldorado Gold Corporation détient une option de rachat de 50 % de la redevance NSR sur Lamaque Sud pour 1,7 million de dollars valide dans un délai d'un an suivant le début de la production commerciale. La production commerciale a été déclarée le 31 mars 2019 sur Lamaque.

(2) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).

(3) En mars 2018, Osisko et Blackham Resources Limited ont conclu une entente pour convertir l'entente d'écoulement (qui était applicable sur 55 % de la production d'or de la mine Matilda) en un flux aurifère de 1,65 %, prenant effet le 1er avril 2018.

(4) En février 2019, Osisko a clôturé une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère avec Falco allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5. Cette transaction est décrite à la rubrique *Placements en actions* du présent rapport de gestion.

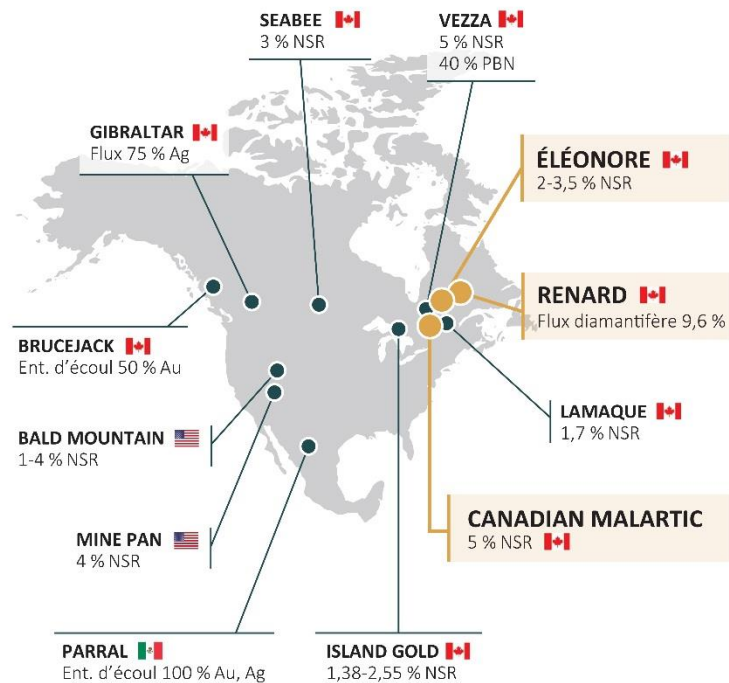
(5) Osisko a l'option d'acquiescer une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars en espèces.

(6) Inclut la mine Bonanza Ledge, laquelle a produit de l'or en 2018.

(7) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.

Actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



AUTRES

- SASA Flux 100 % Ag
- KWALE 1,5 % GRR
- MATILDA Flux 1,65 % Au

● Actifs clés dans des juridictions de premier plan ● Autres actifs générant des flux de trésorerie

Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.)

Un des actifs principaux de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») et Yamana Gold Inc. (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la quatorzième en importance à l'échelle mondiale.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur la zone Odyssey Sud, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko.

Le 14 février 2019, Agnico Eagle a annoncé que le Partenariat évaluait le potentiel d'exploitation souterraine du gîte Odyssey et du gîte East Malartic, situé sur la propriété de la mine Canadian Malartic, de la surface jusqu'à une profondeur de 600 mètres. Ces gîtes pourraient fournir des tonnes à plus haute teneur qui pourraient potentiellement s'ajouter à la production de la fosse Canadian Malartic. Les partenaires ont indiqué qu'Odyssey contenait des ressources minérales présumées de 809 000 onces d'or (11,5 millions de tonnes à une teneur de 2,19 grammes par tonne (« g/t ») Au), tandis qu'East Malartic contenait des ressources minérales indiquées de 361 000 onces d'or (5,3 millions de tonnes à une teneur de 2,13 g/t Au) et des ressources minérales présumées de 1,4 million d'onces d'or (22,0 millions de tonnes à une teneur de 1,98 g/t Au). Des travaux de forage sont en cours afin d'accroître les ressources minérales dans ces zones et les convertir à des catégories supérieures. Le permis et le certificat d'autorisation requis pour autoriser le développement d'une rampe souterraine à Odyssey ont été obtenus en décembre 2018.

Mise à jour des activités

En février 2019, Agnico Eagle a annoncé ses objectifs révisés à la hausse pour la production d'or à la mine Canadian Malartic, qui sont maintenant de 660 000 onces pour 2019 et de 690 000 à 710 000 onces en 2020 et 2021, puisque les teneurs plus élevées dans la fosse Barnat devraient permettre d'accroître la production.

Le 25 avril 2019, Agnico Eagle a annoncé que la production d'or au premier trimestre de 2019 a atteint 167 340 onces, une légère hausse comparativement à l'année précédente en raison d'un débit de traitement légèrement plus élevé et des teneurs plus élevées, en partie contrebalancés par des taux de récupération de l'or légèrement moins élevés.

Les travaux sur le projet d'expansion Barnat progressent en respect des budgets et de l'échéancier. Les travaux sont principalement axés sur la déviation de la Route 117, le décapage du mort-terrain et l'excavation de roc. Les travaux relatifs à la déviation de la route ont repris en avril 2019 et devraient être terminés vers la fin de l'année 2019. Il est prévu de démarrer les activités de production à Barnat vers la fin de l'année 2019, dès que la déviation de la route aura été achevée.

Agnico Eagle a annoncé que les programmes d'exploration en cours visent à évaluer plusieurs gîtes à l'est de la fosse Canadian Malartic, notamment les zones Odyssey, East Malartic, Sladen et Sheehan. Ces opportunités pourraient potentiellement fournir de nouvelles sources de minerai pour l'usine Canadian Malartic. D'autres travaux d'exploration seront réalisés en 2019 afin d'évaluer le potentiel de ces zones.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué d'Agnico Eagle du 14 février 2019 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2018 Results - Three-Year Guidance Outlines Growing Production with Stable to Declining Unit Costs; Meliadine Mill Commissioning Underway with Project Ahead of Schedule and Under Budget; Year-Over-Year Increase in Mineral Reserves and Mineral Resources; Quarterly Dividend Increased* » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 25 avril 2019 intitulé « *Agnico Eagle Reports First Quarter 2019 Results; Solid Production and Cost Performance; Nunavut Development Projects Advancing as Planned with Meliadine Expected to Achieve Commercial Production in May; Exploration Drilling Continues to Advance Project Pipeline* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Éléonore (Newmont Goldcorp Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Newmont Goldcorp Corporation (« Newmont Goldcorp »), à la suite du regroupement de Newmont Mining Corporation et de Goldcorp Inc. (« Goldcorp ») réalisé en avril 2019. Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 25 avril 2019, Newmont Goldcorp a annoncé par le biais de sa présentation pour la conférence téléphonique au sujet des résultats du premier trimestre de 2019 que les objectifs pour la mine Éléonore au deuxième semestre de 2019 sont d'optimiser le développement et les taux d'exploitation et d'augmenter les débits de traitement et le taux de récupération à l'usine.

Le 13 février 2019, Goldcorp a publié que la mine a atteint des taux d'extraction minière soutenus de plus de 6 100 tonnes par jour en novembre et 6 600 tonnes par jour en décembre 2018, soit dans les niveaux requis pour atteindre la cible de 400 000 onces d'or produites annuellement.

Le 24 octobre 2018, Goldcorp a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 30 juin 2018. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables en date du 30 juin 2018 totalisent 3,3 millions d'onces d'or (17,8 millions de tonnes à une teneur de 5,69 g/t Au). Les ressources minérales aurifères mesurées et indiquées en date du 30 juin 2018 sont estimées à 0,5 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,03 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées au 30 juin 2018 étaient estimées à 0,59 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,76 g/t Au). Goldcorp a indiqué que les ressources minérales avaient été affectées à la baisse puisque la méthodologie de modélisation géologique qui avait été appliquée aux réserves minérales a été appliquée aux ressources minérales, en plus de l'optimisation économique des chantiers.

Pour plus d'information, veuillez consulter la présentation des résultats du premier trimestre de 2019 de Newmont Goldcorp, le communiqué de presse de Goldcorp du 24 octobre 2018 intitulé « *Goldcorp Reports 2018 Reserve And Resource Estimates And Provides Exploration Update* », et le communiqué de presse de Goldcorp du 13 février 2019 intitulé « *Goldcorp Reports Fourth Quarter 2018 Results* », tous disponibles sur le site Web de Newmont Goldcorp au www.newmontgoldcorp.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway »), qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec.

En vertu de la convention modifiée du flux, lors de la finalisation d'une vente de diamants, Osisko doit remettre à Stornoway un transfert en espèces qui sera équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat. Aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés au-delà de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

Mise à jour des activités

Le 9 avril 2019, Stornoway a annoncé qu'au premier trimestre, 444 562 carats ont été récupérés suivant le traitement de 582 613 tonnes de minerai pour une teneur attribuable de 76 carats par cent tonnes (« cpct »). La quantité de carats récupérés a diminué de 8 % par rapport au quatrième trimestre de 2018, principalement en raison de problèmes mécaniques lors du concassage primaire liés aux températures très froides en janvier et en février. En mars, l'usine de traitement a surpassé son taux d'usinage quotidien planifié avec une moyenne de 7 209 tonnes usinées par jour. Stornoway a déclaré qu'elle avait pris la décision de suspendre les activités d'extraction en fosse à partir d'avril, puisque la halde actuelle de minerai provenant de la fosse Renard 65 est suffisante pour supporter l'apport prévu à l'usine de traitement jusqu'au second trimestre de 2020.

Pour le premier trimestre de 2019, Stornoway a annoncé des ventes de 429 506 carats vendus à un prix moyen de 83 \$ US le carat (110 \$ le carat) en deux séances de vente. En termes de carats vendus, de prix et de produit brut, ceci représente respectivement des augmentations de 38 %, de 8 % et de 47 % par rapport au quatrième trimestre de 2018. Les ventes de diamants au premier trimestre portaient sur des diamants récupérés lors du quatrième trimestre de 2018.

Le 16 janvier 2019, Stornoway a mentionné qu'elle s'attend à produire entre 1,8 et 2,1 millions de carats en 2019 suivant le traitement de 2,40 à 2,55 millions de tonnes de minerai. Les prévisions pour 2019 en termes de production supposent une stabilité des opérations au niveau 290 mètres de la mine souterraine Renard 2, une amélioration des teneurs tel que démontrée au quatrième trimestre de 2018, ainsi qu'une meilleure marge de manœuvre opérationnelle et des teneurs plus élevées attendues lorsque le minerai souterrain de Renard 3 sera disponible. Il est prévu de vendre entre 1,8 et 2,1 millions de carat en huit séances de ventes, à des prix entre 80 \$ US et 105 \$ US par carat.

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2019, Osisko a subi une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard (se reporter à la rubrique *Dépréciation d'actif*).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Stornoway du 16 janvier 2019 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2018, ainsi que ses prévisions pour 2019* », et le communiqué de presse de Stornoway du 9 avril 2019 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats de production et de ventes du premier trimestre 2019* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

En vertu de l'entente de flux Mantos Blancos, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées, après quoi le pourcentage du flux s'établira à 30 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 25 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale d'Osisko, Mantos peut choisir de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en 2018, 2019 ou 2020, pourvu que Mantos ait livré pas moins de 1,99 million d'onces d'argent en vertu de l'entente de flux, auquel cas Mantos devra faire un paiement au comptant de 70,0 millions de dollars américains (95,5 millions de dollars) à OBL. En date du 31 mars 2019, un total de 1,87 million d'onces d'argent avaient été livrées en vertu de l'entente de flux. Osisko s'attend à ce que Mantos atteigne le seuil de 1,99 million d'onces d'argent d'ici la fin du deuxième trimestre de 2019 en se basant sur la production prévue. Le paiement de rachat de 70,0 millions de dollars américains peut être exercé en septembre 2019 ou en septembre 2020.

Mise à jour des activités

Selon Mantos, la production d'argent à la mine et à l'usine de concentration de Mantos Blancos au premier trimestre de 2019 était plus élevée qu'au quatrième trimestre de 2018, à 140 990 onces comparativement à 137 534 onces, en raison de taux de récupération plus élevés (79,5 % vs 72,2 %), très légèrement contrebalancés par une teneur moins élevée (4,60 g/t Ag vs 4,68 g/t Ag) et une quantité moindre de matériau traité.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur Mantos Blancos (« PDC-MB ») devraient débuter au troisième trimestre de 2019, une fois le financement finalisé. Le PDC-MB devrait accroître la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux sont en place.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko détient une entente d'écoulement de 50 % de l'or produit à la mine Brucejack. L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné. OBL est tenue de payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars américains par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'applique à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par la mine Brucejack, sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière suivante : le 31 décembre 2019, Pretium a l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Mise à jour des activités

Le 3 avril 2019, Pretium a annoncé que la période d'accroissement jusqu'au taux de production de 3 800 tonnes par jour (« tpj ») à sa mine Brucejack et son programme de forage d'exploration sous terre progressent conformément au calendrier prévu. La société a également confirmé à nouveau ses objectifs de production en 2019 de 390 000 onces à 420 000 onces et l'accroissement de la production de 2 700 tpj à 3 800 tpj au cours de l'année.

Le 4 avril 2019, Pretium a annoncé une mise à jour des ressources minérales et des réserves minérales de la mine Brucejack ainsi que la mise à jour du plan sur la durée de vie de la mine. Le récent plan sur la durée de vie de la mine mentionne une production annuelle moyenne de plus de 520 000 onces d'or au cours des 5 premières années, une production annuelle moyenne de plus de 525 000 onces d'or au cours des 10 premières années et de plus de 440 000 onces d'or sur les 14 ans de vie de la mine. Au 1^{er} janvier 2019, le total des réserves minérales prouvées et probables estimées à la mine Brucejack était de 6,4 millions d'onces d'or (16,0 millions de tonnes à une teneur de 12,6 g/t Au).

Pour plus d'information sur Brucejack, veuillez consulter le communiqué de presse de Pretium du 3 avril 2019 intitulé « *Production Ramp-up and Underground Exploration Drilling Campaign on Track - 2019 Guidance Re-affirmed* » et le communiqué de presse de Pretium du 4 avril 2019 intitulé « *Continued Robust Economics of Brucejack Mine Confirmed with Updated Mineral Reserve and Resource, 14-Year Mine Plan* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe, produisant environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

Mise à jour des activités

Le 10 avril 2019, Central Asia a déclaré des ventes de 88 392 onces d'argent payable au premier trimestre de 2019.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 10 avril 2019 intitulé « *Q1 2019 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 10 avril 2019, SSR Mining a annoncé que le complexe minier Seabee a atteint une production aurifère trimestrielle record à Seabee de 31 183 onces d'or, en raison d'un débit de traitement plus élevé et du moment des coulées d'or à la fin de l'année, ce qui se traduit par une augmentation trimestrielle de 52 %. Le débit de traitement moyen à l'usine a atteint 1 008 t/j au premier trimestre, une augmentation de 7 % par rapport au trimestre précédent, et 1 079 t/j en mars, découlant tous deux du taux d'exploitation plus élevé à la mine Santoy. La teneur d'alimentation de l'or à l'usine était de 8,59 g/t, conformément au plan d'exploitation minière. La récupération d'or est demeurée stable, à 97,2 %.

Au complexe minier Seabee, la direction s'attend à ce que les taux d'extraction minière et d'usinage continuent d'augmenter pour livrer une autre année record en termes de production d'or en 2019. Les prévisions de SSR Mining pour la production d'or en 2019 se situent entre 95 000 et 110 000 onces. Les dépenses d'exploration à Seabee totalisent 6,0 millions de dollars et serviront à poursuivre l'exploration souterraine en profondeur, l'expansion du secteur Santoy Gap dans l'éponte supérieure, et la vérification de cibles en surface.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 15 janvier 2019, intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter and Year-End 2018 Production Results and 2019 Guidance* », et le communiqué de presse de SSR Mining du 10 avril 2019 intitulé « *SSR Mining Reports First Quarter 2019 Production Results* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale, exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

Mise à jour des activités

Le 17 janvier 2019, Base Resources a publié les faits saillants de ses opérations du quatrième trimestre, notamment une augmentation de 5 % du nombre de tonnes de minerai extraites suivant l'augmentation de 35 % enregistrée au troisième trimestre, attestant de la mise en œuvre réussie de la phase 2 du projet d'optimisation à la mine Kwale. La production au quatrième trimestre a atteint un niveau de 108 465 tonnes d'ilménite, 24 505 tonnes de rutile et 8 252 tonnes de zircon. Base Resources a aussi noté un raffermissement des prix du rutile et du zircon et un prix stable pour l'ilménite.

La production pour l'exercice se terminant le 30 juin 2019 est estimée entre 385 000 et 415 000 tonnes d'ilménite, entre 88 000 et 94 000 tonnes de rutile, et entre 31 000 et 34 000 tonnes de zircon.

Le 10 avril 2019, Base Resources a publié ses objectifs de production pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020, lesquels sont estimés entre 315 000 et 350 000 tonnes d'ilménite, entre 64 000 et 70 000 tonnes de rutile, et entre 25 000 et 28 000 tonnes de zircon. Les objectifs de production en 2020 sont inférieurs à ceux de 2019 en raison de la teneur en minéraux lourds moins élevée dans le gisement South Dune, de l'épuisement des concentrés de minéraux lourds stockés lors de la transition des activités minières à South Dune et des incertitudes normales liées à l'exploitation d'un nouveau gisement.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 17 janvier 2019 et le communiqué de presse de Base Resources du 10 avril 2019 intitulé « *Production Guidance for FY20* », tous deux déposés sur leur site Web au www.baseresources.com.au.

Le flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. En vertu du flux, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 2,55 % sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Alamos a annoncé, dans ses prévisions pour 2019, que la production d'or à Island Gold devrait augmenter de 32 % pour s'établir entre 135 000 et 145 000 onces. Une hausse des teneurs et une hausse du débit de traitement sont anticipées maintenant que la phase I d'expansion a été achevée en septembre 2018, permettant d'augmenter la capacité nominale de l'usine à environ 1 200 tpj. Les infrastructures minières actuelles peuvent soutenir des taux d'extraction minière similaires, toutefois, les permis en main ne permettent qu'un taux annuel moyen de 1 100 tpj. Avec une mine et une usine qui peuvent soutenir des taux de production plus élevés, la société s'affaire à obtenir les permis requis pour porter la capacité à 1 200 tpj et s'attend à obtenir la modification d'ici la fin de l'année 2019, dans le cadre de la phase II d'expansion. En parallèle, la société a débuté l'évaluation d'une potentielle phase III d'expansion des opérations.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 14 janvier 2019 intitulé « *Alamos Reports Fourth Quarter 2018 Production and Provides 2019 Outlook* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 % sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie. Le projet Amulsar est à l'étape du développement et de la construction. Selon les prévisions actuelles, Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au www.sedar.com. La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 89 034 onces d'or affiné et 434 093 onces d'argent affiné soient livrées à OBL. L'accord de flux comprend des paiements de transfert par OBL à Lydian de 400 \$ US par once d'or affiné et 4,00 \$ US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

- (i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55,0 millions de dollars américains (34,4 millions de dollars américains attribuables à OBL); ou
- (ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50,0 millions de dollars américains (31,3 millions de dollars américains attribuables à OBL).

Mise à jour des activités de développement et de construction

Le 24 décembre 2018, Lydian a annoncé la signature d'une entente de clémence modifiée et révisée avec ses principaux prêteurs, fournisseurs de financement par flux, et financeurs d'équipement (l'« entente de clémence M&R ») en vertu de laquelle ces derniers ont convenu de : (a) continuer à suspendre temporairement tous les paiements de capital et d'intérêt échus et exigibles, et (b) continuer à s'abstenir de déclarer ou de prendre des mesures ou d'exercer tout droit ou correctif en cas de défaut de paiement en vertu d'ententes de financement par emprunt advenant certains cas de défaut de paiement, dans chacun des cas, jusqu'à la première éventualité entre (a) le 30 juin 2019, (b) la survenance d'un autre événement de défaut en vertu d'ententes de financement par emprunt, ou (c) toute violation par la société de l'entente de clémence M&R.

Orion CO IV (ED) Limited (« Orion CO IV »), Resource Capital Fund VI L.P. (« RCF ») et OBL se sont engagés à rendre disponible une somme de 18,6 millions de dollars américains (l'engagement d'OBL est de 5,0 millions de dollars américains) pour financer Lydian durant la période de clémence, par l'entremise d'un amendement à l'arrangement de crédit existant de la société (la « facilité de clémence »).

La facilité de clémence sera disponible pour prélèvements en plusieurs versements du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019 et a une date d'échéance au 30 juin 2019. La facilité de clémence portera intérêt à un taux de 15 % par année et prévoit des frais supplémentaires de 3 % payables sous la forme d'une retenue à la source à chaque prélèvement. Osisko Bermuda a avancé un montant de 2,3 millions de dollars US (3,1 millions de dollars) en janvier 2019 dans le cadre de la facilité de clémence.

Si Orion CO IV et soit RCF ou OBL déterminent de façon raisonnable que la quête d'alternatives stratégiques de Lydian ne sera pas complétée d'ici au 30 juin 2019, ils auront le droit de mettre fin à l'entente de clémence M&R à la fin du mois au cours duquel cette détermination aura été rendue.

L'entente de clémence M&R est toujours nécessaire en raison des blocus illégaux annoncés antérieurement qui empêchent Lydian et ses contracteurs d'accéder au site Amulsar depuis la fin du mois de juin 2018. Durant la période de clémence, Lydian a continué ses efforts auprès des autorités locales et des représentants du gouvernement du pays pour que ces derniers fassent respecter l'état de droit en faisant retirer les blocus illégaux.

Le 19 mars 2019, Lydian a annoncé que le gouvernement de la République d'Arménie a entrepris son évaluation indépendante (« audit indépendant ») de l'impact environnemental du projet aurifère Amulsar sur les ressources en eau, la géologie, la biodiversité et la qualité de l'eau. En septembre 2018, le gouvernement arménien avait ordonné une évaluation pour étudier les impacts possibles du projet aurifère Amulsar sur les ressources en eau. Les travaux réalisés comprennent maintenant une révision de l'étude des impacts sur l'environnement et le milieu social (« EIES ») et de l'étude d'impact environnemental (« EIE ») de la société, et ce, malgré le fait que l'EIE de la société avait déjà été autorisé par les autorités arméniennes selon les lois arméniennes avant que Lydian commence la construction du projet aurifère Amulsar. Earth Link and Advanced Resources Development a été choisie par le gouvernement arménien en tant que firme d'expert-conseil pour réaliser l'évaluation, qui devrait durer entre 12 et 16 semaines approximativement. Lydian n'accepte pas la nécessité ou le fondement légal de cet audit indépendant, puisque le gouvernement arménien a déjà établi que le projet aurifère Amulsar est conforme aux normes environnementales arméniennes lorsqu'il a approuvé l'EIE et que Lydian, sous la foi de cette approbation, a investi des centaines millions de dollars en Arménie.

Le 12 avril 2019, Lydian a annoncé que le tribunal administratif de la République d'Arménie a donné raison à Lydian et a chargé la police arménienne d'expulser les intrus et leurs biens du site du projet aurifère Amulsar et d'assurer la libre circulation de Lydian à Amulsar.

Pour plus d'information sur le projet Amulsar, veuillez consulter le communiqué de presse de Lydian du 24 décembre 2018 intitulé « *Lydian Announces Extension of Forbearance Period and Additional Sources of Liquidity* », le communiqué de presse de Lydian du 19 mars 2019 intitulé « *Armenia Government Commences the Third Audit* » et le communiqué de presse de Lydian du 12 avril 2019 intitulé « *Court Order Police to Remove Trespassers and Assure Lydian Free Access to Amulsar* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Flux Back Forty (Aquila Resources Inc.)

Osisko est titulaire d'un flux aurifère de 18,5 % (réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or) et d'un flux argentifère de 75 % sur le projet Back Forty, détenu par Aquila Resources Inc. (« Aquila ») et situé dans la prolifique ceinture volcanique pénokéenne de la péninsule nord du Michigan aux États-Unis. Aquila a publié une évaluation économique préliminaire en 2014 qui démontrait la solidité économique du projet et a publié les résultats d'une étude de faisabilité d'un projet d'exploitation par fosse à ciel ouvert le 1^{er} août 2018. Aquila a reçu tous les permis requis du ministère de l'environnement du Michigan (*Department of Environmental Quality*) et a reçu toutes les permissions requises de l'État et du gouvernement fédéral pour la construction et le démarrage des opérations sur le projet Back Forty. La production d'or devrait totaliser 468 000 onces sur les sept années d'exploitation de la mine, incluant 135 000 onces la première année. L'entente de flux prévoit des paiements de transfert effectués en continu à Aquila de 30 % du cours au comptant de l'or (jusqu'à un maximum de 600 \$ US par once) et de 4 \$ US par once d'argent.

Pour plus d'information sur le projet Back Forty, veuillez consulter le site Web d'Aquila (aquilaresources.com) et les communiqués de presse déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Dépréciation d'actif

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Le 28 mars 2019, l'exploitant de la mine de diamant Renard au Québec (Canada) a annoncé une charge de dépréciation substantielle de 83,2 millions de dollars pour la mine Renard, en raison des perspectives d'un prix du diamant moins élevé que prévu. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 mars 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard pour les trois mois terminés le 31 mars 2019.

Le 31 mars 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 122,4 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la mine Renard, en se basant sur le prix du diamant prévu à long terme et un taux d'actualisation réel après impôt de 4,7 %.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), Ressources Falco ltée (« Falco ») et Victoria Gold Corp. (« Victoria »).

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant le premier trimestre de 2019, Osisko a acquis des placements d'une valeur de 5,8 millions de dollars et a vendu des placements pour 0,4 millions de dollars.

Juste valeur des titres négociables et des placements privés

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables et de sociétés privées (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 31 mars 2019 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾
	\$	\$
Entreprises associées	303 407	286 352
Autres	117 400	117 400
	<u>420 807</u>	<u>403 752</u>

- (i) La valeur comptable correspond au montant enregistré au bilan consolidé, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et la juste valeur pour les placements dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.
- (ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 mars 2019 pour les sociétés publiques. Pour les placements privés, une évaluation interne ou externe est utilisée pour déterminer la juste valeur.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société en titres négociables au 31 mars 2019 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues ⁽ⁱ⁾	Participation ⁽ⁱ⁾	Coût décaissé ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Juste valeur ^{(i),(ii)}
		%	\$	\$
Minière Osisko inc.	43 690 269	16,6	92 535	127 576
Barkerville Gold Mines Ltd.	162 864 251	32,2	78 274	61 074
Victoria Gold Corp.	120 427 087	15,3	65 939	51 784
Ressources Falco ltée	41 385 240	19,9	24 253	13 243

- (i) Au 31 mars 2019.
- (ii) Voir le tableau ci-dessus pour la définition de juste valeur.
- (iii) Le coût décaissé d'un placement est une mesure non conforme aux IFRS correspondant au montant versé à l'acquisition d'un placement.

Minière Osisko inc.

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières aurifères. Osisko détient une redevance de 1,5 % NSR sur le projet aurifère du Lac Windfall, pour lequel une évaluation économique préliminaire a été publiée en juillet 2018, ainsi qu'une redevance de 1 % NSR sur d'autres propriétés détenues par Minière Osisko. Dans le cadre d'une entente d'investissement antérieure avec Minière Osisko, Osisko a obtenu le droit d'acquérir les droits de rachat de Minière Osisko sur les redevances existantes sur la propriété du Lac Windfall pour la somme de 5,0 millions de dollars (dont 2,0 millions de dollars ont été versés en 2018), lui permettant ainsi d'augmenter ses redevances NSR d'un pourcentage additionnel de 1 à 2 % pour un total potentiel de redevances NSR de 2,5 à 3,5%.

En mai 2018, Minière Osisko a publié une première estimation des ressources minérales du gîte aurifère Lac Windfall. Minière Osisko indique que les ressources minérales sont estimées à 601 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (2 382 000 tonnes à une teneur de 7,85 g/t Au) et à 2 284 000 onces d'or dans la catégorie présumée (10 605 000 tonnes à une teneur de 6,70 g/t Au). En novembre 2018, Minière Osisko a publié une mise à jour de l'estimation de ressources minérales incluant une mise à jour des ressources minérales pour la zone Lynx. Les ressources mesurées et indiquées ont été augmentées à 754 000 onces d'or (2 874 000 tonnes à une teneur de 8,17 g/t Au) et les ressources minérales présumées ont été augmentées à 2 366 000 onces d'or (10 352 000 tonnes à une teneur de 7,11 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 14 mai 2018 intitulé « *Osisko publie sa première estimation de ressources minérales pour le gîte aurifère Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 27 novembre 2018 intitulé « *Osisko publie une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Lynx* », tous deux déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. Par ailleurs, Minière Osisko poursuit également un programme de forage de 800 000 mètres sur la propriété du Lac Windfall, ainsi qu'un programme métallurgique. En octobre 2018, dans le cadre de la construction d'une rampe d'exploration, Minière Osisko a réussi à accéder à la zone 27, secteur 115, l'endroit sélectionné pour le prélèvement d'un premier échantillon en vrac de 5 000 tonnes devant être traité au quatrième trimestre de 2018. En décembre 2018, Minière Osisko a publié les résultats préliminaires du premier lot de 2 078 tonnes extraites. La teneur moyenne du minerai traité était de 9,7 g/t Au et 5,5 g/t Ag, soit 39 % de plus que la teneur indiquée dans le bloc modèle des ressources pour ce secteur. Le deuxième lot de 2 922 tonnes sera traité en 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko dépose une EEP positive pour le projet Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 18 décembre 2018 intitulé « *Le premier échantillon en vrac d'Osisko à Windfall donne une teneur du minerai traité de 9,7 g/t Au* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2016 et en 2017, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko sur des propriétés détenues par Osisko dans la région de la Baie-James. La transaction est décrite dans la rubrique *Activités d'exploration et d'évaluation* du présent rapport de gestion.

La Société a converti des bons de souscription en actions ordinaires de Minière Osisko au cours des trois mois terminés le 31 mars 2019 pour un montant de 1,2 million de dollars. Au 31 mars 2019, la Société détenait 43 690 269 actions ordinaires correspondant à une participation de 16,6 % dans Minière Osisko (16,7 % au 31 décembre 2018). Puisque certains des dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et administrateurs de Minière Osisko et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Barkerville Gold Mines Ltd.

Osisko détient une redevance de 4 % NSR sur le projet aurifère Cariboo et a l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars. Osisko détient également un droit de premier refus relié à toute entente de flux aurifère proposée à Barkerville relativement au projet aurifère Cariboo. Barkerville se concentre sur le développement de son vaste ensemble de propriétés situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada, où elle a réalisé un programme de forage de 157 000 mètres.

Le 2 mai 2018, Barkerville a annoncé l'estimation initiale des ressources minérales pour les gîtes Cow et Island Mountain pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. L'estimation des ressources minérales souterraines comprend les zones Cow Mountain et Valley sur Cow Mountain et les zones Shaft et Mosquito Creek sur Island Mountain à une teneur de coupure de 3,0 g/t Au. Une ressource minérale sur Bonanza Ledge et BC Vein est également incluse. La ressource est définie sur 6 kilomètres des 67 kilomètres de terrains détenus par Barkerville. Des forages intercalaires et d'exploration sont en cours et des mises à jour sur les ressources seront présentées chaque année. Barkerville a indiqué que les ressources minérales du projet aurifère Cariboo étaient estimées à 1,60 million d'onces d'or dans la catégorie mesurée et indiquée (8,1 millions de tonnes à une teneur de 6,1 g/t Au) et à 2,16 millions d'onces d'or dans la catégorie présumée (12,7 millions de tonnes à une teneur de 5,2 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 2 mai 2018 intitulé « *BGM Defines Cow and Island Mountains Maiden Underground Resource and Barkerville Mountain Update* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En septembre 2018, Barkerville a annoncé des résultats positifs de son premier test d'extraction minière de 80 000 tonnes à Bonanza Ledge. La mine Bonanza Ledge de Barkerville a permis à la société d'évaluer ses méthodes d'abattage, de comprendre les conditions de terrain auxquelles elle devra s'attendre dans les différentes unités lithologiques, de former une main-d'œuvre locale, et de générer des flux de trésorerie pour compenser certaines dépenses d'exploration. Des tests d'extraction minière ont eu lieu à Bonanza Ledge en décembre 2018 au Mont Barkerville. En tout, 1 400 mètres de développement ont été creusés à la mine Bonanza Ledge et la zone d'essai BC Vein. Environ 122 000 tonnes ont été extraites et traitées à une teneur de 5,98 g/t Au, et 21 125 onces d'or ont été coulées en 2018. La société a aussi demandé un amendement de son permis pour prolonger la période de tests d'extraction minière ciblant la zone BC Vein au Mont Barkerville.

Le programme d'exploration 2019 comprendra un total de 50 000 mètres pendant la première phase, puis 40 000 mètres de plus seront proposés suivant les résultats de la phase 1.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 11 septembre 2018 intitulé « *Barkerville Gold Mines Reports Positive Results From Initial Test Mining Of 80,000 Tonnes At Bonanza Ledge, Better Mine Grades And Solid Mill Performance* » et le communiqué de Barkerville du 17 janvier 2019 intitulé « *Barkerville Gold Mines Defines Significant Exploration Potential and Provides Corporate Update and 2019 Catalysts* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 31 mars 2019, la Société détenait 162 864 251 actions ordinaires correspondant à une participation de 32,2 % dans Barkerville (32,2 % au 31 décembre 2018). En avril 2019, Osisko a acquis 20 761 334 actions ordinaires supplémentaires de Barkerville pour 7,5 millions de dollars, dans le cadre d'un financement de 20,0 millions de dollars réalisés par Barkerville. À la suite de ce financement, la participation d'Osisko dans Barkerville est de 32,7 %. La Société a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur Barkerville et a comptabilisé son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Victoria Gold Corp.

Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite le projet Eagle Gold situé au Yukon, au Canada. La redevance de 5 % NSR s'applique sur tous les métaux et minéraux produits sur la propriété Dublin Gulch, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné aient été livrées à Osisko, et une redevance de 3 % NSR par la suite. Les derniers versements (coût d'acquisition total de 98,0 millions de dollars) ont été faits au cours des trois mois terminés le 31 mars 2019 pour un montant de 19,6 millions de dollars.

La propriété Dublin Gulch est située à approximativement 85 kilomètres par route au nord-nord-est du village de Mayo, au centre du Yukon, au Canada. La propriété est l'hôte du gîte aurifère Eagle, du gîte de tungstène Wolf et d'une ceinture de minéralisation aurifère et argentifère de 13 kilomètres de long, connue sous le nom de couloir de Potato Hills.

Le projet Eagle Gold est le projet le plus avancé dans la région et est en voie de devenir la plus importante mine d'or de l'histoire du Yukon. La mine proposée à Eagle Gold produira des lingots d'or à partir des installations suivantes : une exploitation à ciel ouvert conventionnelle, une usine de broyage en trois étapes, une aire de lixiviation en tas en vallée et une usine de récupération de l'or par adsorption-désorption et lixiviation au charbon actif. La mine emploiera de 350 à 400 personnes et sera un acteur économique important pour le Yukon.

Le projet Eagle Gold a obtenu les principaux permis pour la construction et l'exploitation, a terminé le processus d'évaluation environnementale et a signé une entente détaillée en matière de coopération et de bénéfices avec la Première nation Nacho Nyak Dun, dont le territoire traditionnel couvre le secteur du projet.

En février 2019, Victoria Gold a fait le point sur la construction de la mine Eagle Gold et a annoncé que le projet était achevé à 75 %. Victoria Gold s'attend à ce que le premier dépôt de minerai à l'aire de lixiviation en tas soit en juillet 2019 et vise une première coulée d'or en septembre 2019. Plus de trois millions de tonnes métriques de minerai devraient être livrées à l'aire de lixiviation en tas d'ici la fin de 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 25 février 2019 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Mine Construction Update, Dublin Gulch, Yukon* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 31 mars 2019, la Société détenait 120 427 087 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,3 % dans Victoria (15,4 % au 31 décembre 2018). En avril 2019, Osisko a acquis 34 090 909 actions ordinaires supplémentaires de Victoria pour 15,0 millions de dollars, dans le cadre d'un financement de 34,4 millions de dollars réalisés par Victoria, incluant l'option pour attributions excédentaires. À la suite de ce financement, la participation d'Osisko dans Victoria est de 18,8 %. Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est également membre du conseil d'administration de Victoria et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Victoria depuis le deuxième trimestre de 2018 et a commencé à comptabiliser son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Ressources Falco ltée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco daté du 16 octobre 2017 intitulé « *Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère Falco ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5 (« Horne 5 »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère Falco, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, pour un maximum de 6 \$ US l'once. Le flux argentifère Falco sera garanti par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

Le flux argentifère Falco a été clôturé en février 2019, ce qui a déclenché le paiement du premier versement de 25,0 millions de dollars à Falco. Deux précédents effets à recevoir en cours s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement et le solde de 5,0 millions de dollars a été versé à Falco. Les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars liés à ces deux prêts ont été réglés en échange de 5 353 791 actions ordinaires additionnelles de Falco.

Le 22 février 2019, Osisko a signé une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles le 31 décembre 2019. Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Au 31 mars 2019, la Société détenait 41 385 240 actions ordinaires de Falco, ce qui représente une participation de 19,9 % (17,8 % au 31 décembre 2018). Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et administrateurs de Falco et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations au Québec;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière; et
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement des sociétés dans lesquelles elle investit dans les domaines du développement durable sur les projets où Osisko détient un intérêt direct ou indirect.

Activités d'exploration et d'évaluation

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko.

En vertu de la première entente, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation d'Osisko dans 26 des propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 26 propriétés. Au cours des trois premiers mois de 2019, Minière Osisko a investi environ 0,1 million de dollars sur ces propriétés, portant le total à ce jour à 4,6 millions de dollars (excluant la propriété Kan).

En vertu de la seconde entente d'acquisition de participation, Minière Osisko avait l'option d'acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans. La Société a reçu un avis de Minière Osisko au premier trimestre de 2019 lui indiquant que le seuil avait été atteint. Par conséquent, 100 % de la participation dans la propriété Kan sera transféré à Minière Osisko et Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur la propriété Kan.

Les nouvelles propriétés acquises par Minière Osisko dans une région déterminée durant une période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.

Au 31 mars 2019, la valeur comptable nette des propriétés faisant l'objet d'ententes d'option s'élevait à 31,7 millions de dollars.

En vertu des ententes d'acquisition de participation conclues avec Minière Osisko, les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, les investissements s'élevaient à 0,1 million de dollars. La Société a reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 0,2 millions de dollars. Au 31 mars 2019, la valeur comptable du projet Coulon était de 59,9 millions de dollars (59,9 millions de dollars au 31 décembre 2018) et la valeur comptable des autres propriétés, y compris celles incluses aux ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko, était de 32,9 millions de dollars (35,1 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 17 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

Date de déclaration	Dividende par action \$	Date de fermeture des registres ⁽ⁱ⁾	Date de versement ⁽ⁱ⁾	Dividendes payés ou payables \$
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
Année 2018	0,20	s.o.	s.o.	31 213 000
20 février 2019	0,05	29 mars 2019	15 avril 2019	7 757 000
1 mai 2019	0,05	28 juin 2019	15 juillet 2019	à dét. ⁽ⁱⁱ⁾
Cumul de l'année 2019	0,10			

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 28 juin 2019 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société dispose d'un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires américains de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX ou du New York Stock Exchange (« NYSE »), soit nouvellement émises directement par la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires au TSX ou au NYSE pendant la période de cinq (5) séances en bourse qui précède immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société. Les participants au RRD n'ont pas à payer de commissions de courtage, d'honoraires ni d'autres frais administratifs pour l'achat d'actions ordinaires aux termes du RRD.

Au 29 mars 2019, les détenteurs de 5 087 058 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, ce qui représente des dividendes payables de 0,3 million de dollars. Par conséquent, 17 324 actions ordinaires ont été émises le 16 avril 2019 à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2018, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2018, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 459 829 de ses actions ordinaires de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2019. Les achats quotidiens sont limités à 71 940 actions ordinaires, exception faite des dispenses pour les achats en blocs, ce qui représente 25 % du volume d'actions ordinaires moyen négocié par jour sur le TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, soit 287 760 actions ordinaires.

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, la Société a racheté, pour annulation, un total de 852 500 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 pour 10,2 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 11,96 \$). La Société a aussi versé 1,7 million de dollars pour le rachat d'actions pour annulation en décembre 2018.

La Société a l'intention de maintenir ses programmes de rachat d'actions actifs au cours des années à venir.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Les prix des matières premières ont augmenté au début de 2019 et le prix de l'or a étendu ses gains depuis décembre 2018, franchissant la barre des 1 300 \$ US l'once pour la première fois depuis juin 2018, avant de se replier légèrement et de clôturer le trimestre à 1 295 \$ US l'once. Le sentiment envers l'or a pris une tournure plus favorable au cours des six derniers mois. Les récents gains découlent de la position patiente de la Réserve fédérale américaine en matière de politique monétaire, d'où sa neutralité à l'égard des taux, et des préoccupations grandissantes face à un ralentissement économique mondial. L'incertitude liée au Brexit, une possible guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine et un marché boursier solide avec un dollar américain fort sont d'autres facteurs qui ont eu une incidence sur le prix de l'or au premier trimestre de 2019.

Au premier trimestre de 2019, le prix de l'or a gagné 1,3 % en dollars US, ou 16 \$ US l'once à Londres, clôturant à 1 295 \$ US par once. Le prix moyen était de 1 304 \$ US l'once, en hausse de 78 \$ US l'once par rapport au trimestre précédent, mais inférieur de 25 \$ US par rapport à la même période l'an dernier. Le prix était volatil durant le trimestre, comme en témoigne la fourchette de variation de 64 \$ US l'once.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019-T1	1 344 \$	1 280 \$	1 304 \$	1 295 \$
2018	1 355	1 178	1 268	1 279
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 1 733 \$ au premier trimestre de 2019 comparativement à 1 619 \$ au quatrième trimestre de 2018 et 1 681 au premier trimestre de 2018. Le prix de l'or a clôturé à 1 731 \$ l'once le 31 mars 2019, comparativement à 1 745 \$ au 31 décembre 2018.

Devises

Après avoir clôturé l'année 2018 sur une note plus faible, le dollar canadien a rebondi en janvier 2019 à la suite d'une reprise des prix du pétrole et d'autres matières premières. Le dollar canadien a ensuite perdu de la vigueur en février et en mars, en raison d'une demande intérieure plus faible que prévu. La Banque du Canada a opté pour la prudence, en maintenant la devise à un bas niveau.

La valeur du dollar canadien a varié entre 1,3600 et 1,3095 au premier trimestre de 2019, pour clôturer à 1,3363. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3295 au premier trimestre de 2019, comparativement à 1,3204 au quatrième trimestre de 2018 et à 1,2647 au premier trimestre de 2018.

Comme prévu, la Banque du Canada a maintenu son taux journalier à 1,75 % aux dates préétablies en janvier et en mars.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019-T1	1,3600	1,3095	1,3295	1,3363
2018	1,3642	1,2288	1,2957	1,3642
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840

Principales informations financières⁽¹⁾

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Produits	100 726	125 614
Marge monétaire ⁽²⁾	30 622	31 947
Bénéfice brut	18 246	18 717
Dépréciation d'actif	(38 900)	-
Bénéfice (perte) d'exploitation	(28 326)	13 099
Bénéfice net (perte nette)	(26 549)	2 310
Bénéfice net (perte nette) par action de base	(0,17)	0,01
Bénéfice net (perte nette) par action dilué(e)	(0,17)	0,01
Total de l'actif	2 160 816	2 502 233
Total de la dette à long terme	324 355	467 483
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)		
En \$ CA ⁽³⁾	1 731	1 688
En \$ US	1 302	1 333
Flux de trésorerie d'exploitation	24 750	23 303
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		
De base	155 059	157 665
Dilué ⁽⁴⁾	155 059	157 695

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

(4) En raison de la perte nette enregistrée pour les trois mois terminés le 31 mars 2019, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Premier trimestre de 2019

- Produits provenant des redevances et des flux de 33,5 millions de dollars (100,7 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 32,6 millions de dollars (125,6 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) en T1 2018;
- Bénéfice brut de 18,2 millions de dollars, comparativement à 18,7 millions de dollars en T1 2018;
- Charges de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard;
- Perte d'exploitation de 28,3 millions de dollars comparativement à un bénéfice d'exploitation de 13,1 millions de dollars en T1 2018;
- Perte nette de 26,5 millions de dollars ou 0,17 \$ par action de base et diluée, comparativement à un bénéfice net de 2,3 millions de dollars ou 0,01 \$ par action de base et dilué en T1 2018;
- Bénéfice ajusté¹ de 5,8 millions de dollars ou 0,04 \$ par action de base¹, comparativement à 8,9 millions de dollars ou 0,06 \$ par action de base en T1 2018; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 24,8 millions de dollars comparativement à 23,3 millions de dollars en T1 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté au premier trimestre de 2019 et, au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué, en raison principalement de la conversion de l'entente d'écoulement d'or sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018.

Le bénéfice brut a atteint 18,2 millions de dollars au premier trimestre de 2019, comparativement à 18,7 millions de dollars au premier trimestre de 2018. Cette légère baisse est principalement attribuable à un bénéfice brut moins élevé des ententes d'écoulement. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période de temps (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La marge de profit est grandement influencée par la volatilité des prix des matières premières pendant la période de cotation.

Durant le premier trimestre de 2019, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars à l'égard du droit de flux diamantifère Renard. En excluant la charge de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 10,6 millions de dollars, comparativement à 13,1 millions de dollars au premier trimestre de 2018. La baisse du bénéfice d'exploitation au premier trimestre de 2019 de 2,5 millions de dollars (en excluant la charge de dépréciation) est principalement attribuable à une augmentation des charges générales et administratives (« G&A ») et des frais de développement des affaires. L'augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires découle en grande partie d'une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée, reliée nommément aux unités d'actions différées, résultant de la hausse du prix de l'action au premier trimestre de 2019, en partie contrebalancée par une diminution des honoraires professionnels et d'autres honoraires. Les coûts récupérés moins élevés au premier trimestre de 2019 ont aussi eu un effet négatif sur la perte d'exploitation.

La perte nette au premier trimestre de 2019 est attribuable à une charge de dépréciation of 28,6 millions de dollars après impôt. En excluant l'impact des charges de dépréciation (après impôt), le bénéfice net au premier trimestre de 2019 aurait été de 2,1 millions de dollars, comparativement à 2,3 millions de dollars au premier trimestre de 2018. Cette légère baisse est principalement attribuable à un bénéfice d'exploitation moins élevé (en excluant la charge de dépréciation) et à une perte de change de 1,1 million de dollars, en partie contrebalancés par des charges financières moins élevées (5,7 millions de dollars au premier trimestre de 2019, comparativement à 6,6 millions de dollars au premier trimestre de 2018), en raison du remboursement de la facilité de crédit renouvelable en janvier 2019, et une perte sur placements de 2,6 millions de dollars au premier trimestre de 2018, comparativement à un montant nul au premier trimestre de 2019.

Le bénéfice ajusté était de 5,8 millions de dollars au premier trimestre de 2019, comparativement à 8,9 millions de dollars au premier trimestre de 2018. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation des charges G&A et des frais de développement résultant d'une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au premier trimestre de 2019 ont atteint 24,8 millions de dollars, comparativement à 23,3 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en raison principalement d'un impact positif des éléments hors caisse du fonds de roulement, en partie contrebalancé par un bénéfice brut moins élevé avant l'épuisement des droits de redevances, de flux et autres intérêts (marge monétaire, voir le rapprochement ci-dessous).

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois mois terminés les 31 mars 2019 et 2018 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		2019	2018
		\$	\$
Produits	(a)	100 726	125 614
Coût des ventes	(b)	(70 104)	(93 667)
Épuisement des droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement	(c)	(12 376)	(13 230)
Bénéfice brut	(d)	18 246	18 717
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(5 934)	(4 426)
Développement des affaires	(f)	(1 738)	(1 192)
Dépréciation d'actif	(g)	(38 900)	-
Résultat (perte) d'exploitation		(28 326)	13 099
Autres charges, nettes	(h)	(7 493)	(8 933)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le résultat		(35 819)	4 166
Recouvrement d'impôts sur le résultat (charges)	(i)	9 270	(1 856)
Bénéfice net (perte nette)		(26 549)	2 310
Bénéfice net (perte nette) par action		(0,17)	0,01
De base		(0,17)	0,01
Dilué(e)			

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 31 mars					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 731	48 235	83 497	1 688	63 375	106 953
Argent vendu	21	496 110	10 174	21	499 362	10 564
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	110	41 233	4 524	132	26 066	3 450
Autres (payés en espèces)	-	-	2 351	-	-	4 647
			100 726			125 614

(i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 110 \$ (83 \$ US) par carat au premier trimestre de 2019. Le prix de vente moyen comprend 6 538 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 20 \$ (15 \$ US) par carat. Aucun carat accessoire n'avait été vendu au premier trimestre de 2018. En excluant les carats accessoires, 34 695 carats ont été vendus à un prix moyen de 127 \$ (95 \$ US) par carat au premier trimestre de 2019.

La diminution du nombre d'onces d'or vendues en 2019 est principalement attribuable à la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018 et à un nombre moins élevé d'onces d'or livrées dans le cadre de l'entente d'écoulement Brucejack. L'augmentation de la quantité de diamants vendus en 2019 est le résultat d'une quantité plus élevée de diamants acquis et vendus dans le cadre du flux Renard.

(b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. La diminution en 2019 est principalement le résultat de la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018 et d'un nombre moins élevé d'onces d'or livrées dans le cadre de l'entente d'écoulement Brucejack.

- (c) Les droits de redevances, de flux et autres intérêts sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La diminution est attribuable à la composition des ventes au premier trimestre de 2019 comparativement à la même période en 2018.

- (d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
<u>Droits de redevances</u>		
Produits	23 445	23 944
Coût des ventes	(101)	(32)
Marge monétaire	23 344	23 912
Épuisement	(5 866)	(6 637)
Bénéfice brut	17 478	17 275
<u>Droits de flux</u>		
Produits	10 055	8 641
Coût des ventes	(3 493)	(3 031)
Marge monétaire	6 562	5 610
Épuisement	(5 828)	(4 806)
Bénéfice brut	734	804
<u>Droits de redevances et de flux</u>		
Marge monétaire	29 906	29 522
	89,3%	90,6%
<u>Droits d'ententes d'écoulement</u>		
Produits	67 226	93 029
Coût des ventes	(66 510)	(90 604)
Marge monétaire	716	2 425
	1,1 %	2,6%
Épuisement	(682)	(1 787)
Bénéfice brut	34	638
Total – Bénéfice brut	18 246	18 717

- (e) Les charges G&A ont augmenté à 5,9 millions de dollars au premier trimestre de 2019, comparativement à 4,4 millions de dollars pour le premier trimestre de 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée à 1,8 million de dollars, reliée nommément aux unités d'actions différées, résultant de la hausse du prix de l'action au premier trimestre de 2019, comparativement à une diminution au premier trimestre de 2018.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté à 1,7 million de dollars au premier trimestre de 2019, comparativement à 1,2 million de dollars pour le premier trimestre de 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à une diminution des coûts récupérés des entreprises associées et à une augmentation de la rémunération fondée sur des actions.
- (g) Au premier trimestre de 2019, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard, laquelle est détaillée à la rubrique *Dépréciation d'actif* du présent rapport de gestion.
- (h) Les autres charges nettes de 7,5 millions de dollars au premier trimestre de 2019 comprennent des charges financières de 5,7 millions de dollars, un montant de 1,8 million de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées et une perte de change de 1,1 million de dollars, en partie contrebalancés par un produit d'intérêt de 1,2 million de dollars.

Les autres charges nettes de 8,9 millions de dollars au premier trimestre de 2018 comprenaient des charges financières de 6,6 millions de dollars, une perte nette sur placement de 2,6 millions de dollars et un montant de 1,4 million de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancés par un produit d'intérêt de 1,5 million de dollars.

- (i) Le taux d'imposition effectif au premier trimestre de 2019 est de 25,9 %, comparativement à 44,6 % au premier trimestre de 2018. Le taux d'imposition statutaire est de 26,6 % pour 2019 et de 26,7 % pour 2018. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Des impôts en espèces de 0,2 million de dollars ont été payés au premier trimestre de 2019 et de 2018 et étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 31 mars 2019, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 108,5 millions de dollars comparativement à 174,3 millions de dollars au 31 décembre 2018. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour le premier trimestre de 2019 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie*.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 350,0 millions de dollars (en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100,0 millions de dollars, pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 450,0 millions de dollars) qui demeure inutilisée au 31 mars 2019 à la suite du remboursement du solde impayé de 30,0 millions de dollars en janvier 2019. La facilité de crédit comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement de la Société, et rencontrent certaines exigences non financières. Au 31 mars 2019, tous les ratios et toutes les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Exploitation	22 621	24 462
Éléments du fonds de roulement	2 129	(1 159)
Activités d'exploitation	24 750	23 303
Activités d'investissement	(46 394)	2 555
Activités de financement	(42 690)	(28 331)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 434)	1 385
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(65 768)	(1 088)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	174 265	333 705
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	108 497	332 617

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au cours du premier trimestre de 2019 se sont élevés à 24,8 millions de dollars, comparativement à 23,3 millions de dollars à la même période en 2018.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont augmenté au premier trimestre de 2019, en raison d'un impact positif des éléments hors caisse du fonds de roulement, en partie contrebalancé par un bénéfice brut moins élevé avant l'épuisement des droits de redevances, de flux et autres intérêts (marge monétaire).

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 46,4 millions de dollars au premier trimestre de 2019, comparativement aux flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'investissement de 2,6 millions de dollars au premier trimestre de 2018.

Au premier trimestre de 2019, Osisko a investi 28,0 millions de dollars pour l'acquisition de droits de redevances et de flux, incluant les derniers versements totalisant 19,6 millions de dollars relativement à la redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (hôte du projet Eagle Gold, en construction) et un paiement net de 5,0 millions de dollars pour le flux argentifère Falco. La Société a versé également 13,1 millions de dollars dans des placements temporaires, incluant un prêt de 10,0 millions de dollars à Falco, et 5,8 millions de dollars dans des placements. Le produit généré de la cession de placements est de 0,4 million de dollars au cours du premier trimestre de 2019.

Au cours du premier trimestre de 2018, Osisko avait investi 13,6 millions de dollars dans des placements, 10,0 millions de dollars dans des droits de redevances et 0,5 million de dollars dans des placements temporaires. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 25,6 millions de dollars, en raison principalement du dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc. pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation avaient généré 1,1 millions de dollars puisque la Société avait reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

Activités de financement

Au cours du premier trimestre de 2019, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 42,7 millions de dollars, comparativement à 28,3 millions de dollars au premier trimestre de 2018.

Au cours du premier trimestre de 2019, Osisko a remboursé le solde résiduel de 30,0 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable et a versé 11,9 millions de dollars en vertu du programme de rachat d'actions 2018 et 6,3 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires. La levée d'options d'achat d'actions a généré 5,6 millions de dollars et le régime d'achat d'actions a généré 0,1 million de dollars.

Au cours du premier trimestre de 2018, la Société avait versé 20,3 millions de dollars en vertu du programme de rachat d'actions 2017 et 7,5 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires.

Le tableau suivant résume les financements complétés depuis la création de Redevances Aurifères Osisko ltée :

	Nombre d'actions/ d'unités	Prix (\$)	Produit brut (000 \$)	Produit net (000 \$)
<u>2019</u>				
Levée d'options	302 332	14,38	4 349	4 349
Levée d'options de remplacement ^(vi)	110 851	11,32	1 255	1 255
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	6 734	11,70	79	79
Total	419 917		5 683	5 683
<u>2018</u>				
Levée d'options de remplacement ^(vi)	2 710	13,93	38	38
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	26 709	12,00	320	320
Total	29 419		358	358
<u>2017</u>				
Financement par voie de prise ferme – débitures convertibles ⁽ⁱ⁾	s. o.	s. o.	300 000	288 476
Placement privé ⁽ⁱⁱ⁾	19 272 820	14,27	275 000	261 060
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	s. o.	s. o.	147 323	147 323
Levée d'options d'achat d'actions	43 970	14,21	625	625
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	190 471	11,28	2 148	2 148
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	15 426	15,04	233	233
Total	19 522 687		725 329	699 865
<u>2016</u>				
Débiture convertible ⁽ⁱⁱⁱ⁾	s. o.	s. o.	50 000	49 225
Émission d'unités (financement par voie de prise ferme) ^(iv)	11 431 000	15,10	172 608	164 543
Levée d'options d'achat d'actions	12 335	15,22	188	188
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	505 756	9,50	4 806	4 806
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	21 762	15,27	332	332
Total	11 970 853		227 934	219 094
<u>2015</u>				
Émission de bons de souscription spéciaux ^(v)	10 960 000	18,25	200 020	189 158
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement ^(vi)	750 837	6,51	4 887	4 887
Total	11 710 837		204 907	194 045
<u>2014 – à compter du 16 juin</u>				
Placements privés ^(vii)	2 794 411	15,03	42 000	39 173
Total	2 794 411		42 000	39 173
Produit cumulatif en trésorerie			1 206 211	1 158 218

- (i) Le 3 novembre 2017, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme de débentures convertibles non garanties de premier rang pour un produit net de 288,5 millions de dollars. Les débentures portent intérêt à un taux de 4,0 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année à compter du 30 juin 2018. Les débentures sont convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action. Les débentures viendront à échéance le 31 décembre 2022 et pourront être rachetées par Osisko, dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2020.
- (ii) Le 31 juillet 2017, Osisko a clôturé un placement privé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ pour financer une partie du prix d'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion. Au total, 18 887 363 actions ordinaires ont été émises à un prix de 14,56 \$ par action ordinaire en plus d'un paiement d'engagement de capital de 7 % payable partiellement en actions (2 %, soit 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 %, soit 13,8 millions de dollars). En outre, Osisko a prélevé 118,0 millions de dollars américains (147,3 millions de dollars en fonction du taux de change quotidien publié par la Banque du Canada pour le 31 juillet 2017) de sa facilité de crédit renouvelable auprès de la Banque Nationale du Canada et de la Banque de Montréal.
- (iii) Le 12 février 2016, Osisko a clôturé une débenture convertible avec Investissement Québec, venant à échéance en février 2021 et portant intérêt à un taux annuel de 4 % payable trimestriellement. La débenture est convertible au gré du détenteur en actions ordinaires de la Société au prix de 19,08 \$ en tout temps pendant le terme de la débenture.
- (iv) Le 26 février 2016, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme visant 11 431 000 unités, incluant l'exercice en totalité de l'option pour attributions excédentaires par les preneurs fermes, au prix de 15,10 \$ par unité, pour un produit brut totalisant 172,6 millions de dollars (produit net de 164,5 millions de dollars).
- (v) Le 5 mars 2015, les bons de souscription spéciaux ont été convertis en 10 960 000 actions ordinaires et en 5 480 000 bons de souscription pouvant être levés au prix de 36,50 \$ pendant une période de sept ans.
- (vi) À la date de l'acquisition de Virginia, les options d'achat d'actions de Virginia ont été converties en options de remplacement d'Osisko selon le même ratio d'échange que pour les actions ordinaires (0,92 option de remplacement pour chaque option d'achat d'action de Virginia).
- (vii) Le 17 novembre 2014, Osisko a clôturé deux placements privés dans le cadre desquels Osisko a émis un total de 2 794 411 actions ordinaires à la Caisse de dépôt et placement du Québec et au Fonds de solidarité FTQ au prix de 15,03 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 42,0 millions de dollars.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2019	2018				2017		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Équivalent d'onces d'or	19 753	20 005	20 006	20 506	20 036	20 990	16 664	10 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie	108 497	174 265	137 188	188 631	332 617	333 705	108 902	348 642
Placements temporaires	13 119	10 000	10 000	1 000	500	-	1 447	1 547
Fonds de roulement	107 328	174 596	281 858	180 605	325 206	324 101	113 689	329 927
Total de l'actif	2 160 816	2 234 646	2 441 668	2 458 641	2 502 233	2 516 343	2 320 930	1 438 511
Total de la dette à long terme	324 355	352 769	419 680	419 228	467 483	464 308	193 738	46 236
Capitaux propres	1 727 396	1 771 595	1 868 196	1 884 101	1 878 405	1 894 405	1 931 759	1 218 302
Produits	100 726	115 337	111 702	137 819	125 614	109 552	68 179	18 359
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	24 750	18 559	20 636	19 660	23 303	21 523	1 094	14 082
Dépréciation d'actifs après impôt	(28 600)	(123 655)	-	-	-	(65 415)	-	-
Bénéfice net (perte nette)	(26 549)	(113 882)	5 474	511	2 310	(64 348)	6 728	11 043
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	(0,17)	(0,73)	0,04	-	0,01	(0,41)	0,05	0,10
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	155 059	156 336	156 252	156 232	157 665	157 256	140 605	106 656
- Dilué	155 059	156 336	156 263	156 257	157 695	157 256	140 837	106 771
Cours des actions à la clôture au TSX	15,01	11,97	9,80	12,45	12,44	14,52	16,10	16,85
Cours des actions à la clôture au NYSE	11,24	8,78	7,59	9,47	9,67	11,56	12,91	12,22
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX								
OR.WT	0,80	0,37	0,70	1,06	1,50	2,40	2,80	2,75
OR.WT.A ⁽²⁾	s.o.	0,01	0,10	0,39	0,61	1,41	2,45	2,65
Cours des débentures à la clôture au TSX ⁽³⁾								
OR.DB	103	98,99	99,00	100,25	100,00	104,50	-	-
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 304	1 226	1 213	1 306	1 329	1 275	1 278	1 257
Taux de change à la clôture ⁽⁴⁾ (\$ US/\$ CA)	1,3363	1,3642	1,2945	1,3168	1,2894	1,2713	1,2480	1,3449

- (1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.
- (2) Les bons de souscription non exercés ont expiré le 26 février 2019.
- (3) Les débentures convertibles à 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre 2017 par tranche d'une valeur nominale de 100,00 \$.
- (4) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Durant le premier trimestre de 2019, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard et a entièrement remboursé le montant de 30,0 millions de dollars à payer en vertu de sa facilité de crédit renouvelable.

Au cours du quatrième trimestre de 2018, Osisko a reçu le paiement de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter, avant le 31 décembre 2018, la totalité de la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur la redevance NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt) et a remboursé 71,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé au deuxième trimestre et 14,7 millions de dollars aux troisième et quatrième trimestres, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) du droit de redevance NSR sur la mine Éléonore.

Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement pour 2019 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, celles pour la mine Éléonore, publiées par Newmont Goldcorp et celles pour la mine Renard, publiées par Stornoway. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour la mine Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Les OEO pour 2019 demeurent les mêmes que les objectifs précédents. Les OEO et les marges monétaires par catégorie de droits sont estimées ci-dessous :

	Minimum	Maximum	Marge monétaire
	(OEO)	(OEO)	(%)
Droits de redevances	54 700	61 100	99,9
Droits de flux	28 000	31 300	65,5
Ententes d'écoulement	2 300	2 600	1,2
	85 000	95 000	

Pour les objectifs de 2019, les redevances en argent, en diamants et en espèces ont été converties en OEO à partir d'un prix des matières premières de 1 300 \$ US par once d'or, de 15,50 \$ US par once d'argent et de 95 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard (prix de vente combiné) et d'un taux de change (\$ US/ \$ CA) de 1,30.

Transactions entre parties liées

Durant les trois mois terminés les 31 mars 2019 et 2018, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux et sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires aux états consolidés des résultats (en milliers de dollars) :

	2019	2018
	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :		
Charges générales et administratives	197	433
Frais de développement des affaires	535	847
Total des montants facturés à des entreprises associées	732	1,280

Un montant de 0,6 millions de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 31 mars 2019 (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019 et 2018, des revenus d'intérêt de 0,2 million de dollars ont été comptabilisés à l'égard d'effets à recevoir d'entreprises associées. Au 31 mars 2019, des intérêts à recevoir d'entreprises associées de 0,1 million de dollars étaient inclus dans les sommes à recevoir (1,7 million de dollars au 31 décembre 2018). Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars de deux effets à recevoir émis à Falco ont été convertis en actions ordinaires de Falco.

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, deux effets à recevoir de Falco s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement du flux argentifère Falco. Un prêt garanti additionnel de 10,0 millions de dollars a été consenti à Falco. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement, et le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles au 31 décembre 2019.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux rubriques *Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts* et *Placements en actions*.

Obligations contractuelles et engagements

Ententes d'écoulement et ententes de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements à payer pour l'or, l'argent et les diamants pour lesquels Osisko a des droits contractuels à la suite d'ententes d'acquisition de métaux précieux et de diamants :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en espèces (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux ⁽¹⁾	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	30 nov. 2015
Amulsar – entente d'écoulement ⁽²⁾	81,91%			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	30 nov. 2015
Back Forty – flux	18,5 % ⁽³⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)	4 \$		Durée de vie de la mine	31 mars 2015
Brucejack – entente d'écoulement	50 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 3 533 500 onces Au ⁽⁴⁾	21 sep. 2015
Mantos Blancos – flux ⁽⁵⁾		100 %			25 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	11 sep. 2015
Renard – flux ⁽⁶⁾			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	8 juil. 2014
Sasa – flux ⁽⁷⁾		100 %			5 \$		40 ans	3 nov. 2015
Gibraltar – flux ⁽⁸⁾		75 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	3 mars 2017

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément au flux Amulsar).
- (3) Le flux aurifère sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces d'or affiné, dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL.
- (5) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 30 %.
- (6) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Le flux Renard a été modifié en octobre 2018.
- (7) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016
- (8) En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 31 mars 2019, la Société avait des engagements liés à l'acquisition de redevances et de flux, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	10,0 millions \$ US 30,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction. Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Ressources Falco Ltée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	20,0 millions \$ 35,0 millions \$ 60,0 millions \$ 40,0 millions \$ (optionnel)	Réception d'une tierce partie de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété. Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
Barkerville Gold Mines Ltd.	Projet aurifère Cariboo (redevance NSR)	13,0 millions \$	Osisko a l'option d'acquiescer une redevance additionnelle de 1 % NSR pour 13,0 millions de dollars.

Contrats de location à long terme

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2029. Au 31 mars 2019, les engagements minimaux restant en vertu de ces contrats se chiffraient à environ 12,7 millions de dollars, au cours des années suivantes se terminant le 31 mars :

	\$ (en milliers de dollars)
2019	1 518
2020	1 216
2021	1 120
2022	1 120
2023	1 131
2024-2029	6 589
	<u>12 694</u>

Contrats de change

Au cours des trois mois terminés le 31 mars 2019, la Société a conclu des contrats de change (colliers réguliers) pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens pour un montant nominal total de 9,0 millions de dollars US. Les contrats couvrent la période allant d'avril 2019 à décembre 2019 pour la vente de 1,0 million de dollars US à 2,0 millions de dollars US par mois. Les contrats ont été établis afin de protéger les revenus en dollars canadiens provenant de la vente des onces d'or reçues en vertu de droits de redevances qui sont libellés en dollars américains. La juste valeur des contrats est enregistrée à chaque période de présentation de l'information aux bilans consolidés. Au 31 mars 2019, la juste valeur (valeur de marché) de ces contrats était négligeable. La Société n'applique pas la comptabilité de couverture à ces contrats.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif, hormis les contrats de change traités à la rubrique *Obligations contractuelles et engagements*.

Données sur les actions en circulation

Au 1^{er} mai 2019, 155 179 020 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 3 877 764 options d'achat d'actions et 5 480 000 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débenture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débenture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débenture. Des débentures convertibles non garanties de premier rang de 300,0 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débentures sont converties.

Événement postérieur au 31 mars 2019

Dividendes

Le 1^{er} mai 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 juin 2019.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait s'assurer soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »). Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez-vous référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois mois terminés le 31 mars 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois mois terminés le 31 mars 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois mois terminés le 31 mars 2019 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption d'une nouvelle norme comptable (IFRS 16, *Contrats de location*) qui est décrite ci-dessous.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com, exception faite de la nouvelle norme comptable liée à l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui est décrite ci-dessous.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »). IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et engage un passif financier correspondant aux paiements de location à effectuer au fil du temps. Par conséquent, pour les locataires, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état consolidé des résultats.

La direction a passé en revue tous les contrats de location de la Société à la lumière des exigences d'IFRS 16. La norme affecte principalement la comptabilité des contrats de location simple de la Société. Au 31 décembre 2018, la Société avait des engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables de 13,0 millions de dollars. Parmi ces engagements, environ 0,6 million de dollars se rapportent à des contrats de location à court terme qui ne sont pas comptabilisés en tant que droits d'utilisation d'actifs et qui continueront d'être comptabilisés de façon linéaire dans les charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats.

La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société a appliqué l'approche de transition simplifiée et n'a donc pas redressé les données comparatives pour l'année 2018. Les droits d'utilisation d'actifs en lien avec des baux immobiliers ont été évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société de 4,79 % au 1^{er} janvier 2019.

La Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 9,4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2019 (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Autres actifs*), des obligations locatives de 10,0 millions de dollars et des actifs d'impôts différés de 0,1 million de dollars. Dans l'ensemble, les actifs nets ont été réduits d'environ 0,4 million de dollars, tandis que les actifs courants nets ont été réduits de 0,7 million de dollars puisqu'une partie des obligations locatives est présentée dans les passifs courants. L'adoption de la norme IFRS 16 aura aussi comme effet de réduire le résultat net après impôt d'environ 0,2 million de dollars pour 2019, en se basant sur les contrats de location en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Pour la même période, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation augmenteront, tandis que les flux de trésorerie liés aux activités de financement diminueront d'environ 0,7 million de dollars puisque le remboursement de la composante capital des paiements de location sera classé dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les activités de la Société à titre de bailleur ne sont pas significatives.

Convention comptable – Contrats de location

La Société est liée à des contrats de location à long terme, principalement pour des espaces à bureaux. Avant le 1^{er} janvier 2019, les paiements faits en vertu des contrats de location-exploitation étaient comptabilisés au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Autres actifs non courants*) et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement d'un contrat de location est réparti entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont comptabilisées au résultat net sur la durée du contrat de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la plus courte période entre la durée d'utilité prévue de l'actif et la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement mesurés sur la base d'une valeur actuelle. Les paiements de location sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal du locataire est utilisé, soit le taux que le locataire devrait verser pour emprunter les fonds nécessaires en vue d'obtenir un actif de même valeur dans un environnement économique semblable, et ce, aux mêmes conditions.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges au résultat net selon la méthode linéaire.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses comptables critiques ainsi que des jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois mois terminés le 31 mars 2019, tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « *bénéfice ajusté* » et le « *bénéfice ajusté par action de base* » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « *bénéfice ajusté* » est défini comme le « *bénéfice net (perte nette)* » moins certains éléments : le « *gain (la perte) de change* », les « *charges de dépréciation* », les « *gains (pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation* », le « *gain latent (perte latente) sur placements* », la « *dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées* », la « *quote-part du résultat (de la perte) d'entreprises associées* », la « *charge d'impôts sur le résultat différés* » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le *bénéfice ajusté par action de base* est obtenu en divisant le « *bénéfice ajusté* » par le « *nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation* » pour la période.

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2019	2018
(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	(26 549)	2 310
Ajustements :		
Dépréciation d'actifs	38 900	-
Perte de change	1 159	898
Perte latente sur placements	35	2 581
Quote-part de la perte d'entreprises associées	1 762	1 397
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	(9 482)	1 667
Bénéfice ajusté	5 825	8 853
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	155 059	157 665
Bénéfice ajusté par action de base	0,04	0,06

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les OEO sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, l'estimation des OEO à recevoir en 2019, la réalisation des avantages anticipés découlant des placements et des transactions d'Osisko, et la capacité d'Osisko de saisir les occasions qui se présenteront dans l'avenir. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont actuellement régies par le *Industry Guide 7* (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes du Guide 7. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon le Guide 7 et de façon générale, les sociétés américaines qui doivent se conformer au Guide 7 n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujetties aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC conformément au Guide 7. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président du conseil et chef de la direction

1^{er} mai 2019

(signé) Elif Lévesque

Elif Lévesque
Vice-présidente, finances et chef de la direction
financière

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Françoise Bertrand
John Burzynski
Pierre D. Chenard⁽¹⁾
Christopher C. Curfman
André Gaumond⁽¹⁾
Pierre Labbé
Oskar Lewnowski
Charles E. Page

Dirigeants

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Bryan A. Coates, président
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction financière
Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif
François Vézina, vice-président, services techniques

(1) M. Pierre D. Chenard et M. André Gaumond ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires 2019.

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$ / date d'échéance : 5 mars 2022)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$ / date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.